

REFERENCE: CLCS.1.REV.2015.LOS.Add1 (Notification plateau continental)

Le 1 avril 2021

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
conclue à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982**

Réception de deux addendas au résumé de la demande partielle révisée présentée par
la Fédération de Russie à la Commission des limites du plateau continental
concernant l'océan Arctique

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies communique ce qui suit :

Le 3 aout 2015, la Fédération de Russie a soumis à la Commission des limites du plateau continental, en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention, et en référence à sa demande en date du 20 décembre 2001, des informations sur la limite extérieure du plateau continental au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale concernant l'océan Arctique

Le 31 mars 2021, la Fédération de Russie a soumis deux addendas au résumé de la demande partielle révisé concernant l'océan Arctique. Les deux addendas concernent : (i) la dorsale de Gakkel, et les bassins de Nansen et d'Amundsen, et (ii) la dorsale de Lomonosov, la dorsale Alpha, le glacis de Mendeleev, les bassins d'Amundsen et de Makarov Basins, et le bassin canadien, respectivement.

Conformément au règlement intérieur de la Commission, la présente communication est transmise à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, afin de rendre public les addendas au résumé de la demande partielle révisée concernant l'océan Arctique, ainsi que les cartes illustratives et les listes des coordonnées géographiques qui y sont incluses. Les addendas peuvent être consultés sur le site internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : www.un.org/Depts/los.

 